



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds

Appel à propositions 2008



Promouvoir des systèmes novateurs et des filières
d'investissement pour les envois de fonds
de travailleurs migrants



Appel à propositions 2008 – en résumé

Le Fonds international de développement agricole, institution spécialisée des Nations Unies, en partenariat avec la Commission européenne, la Banque interaméricaine de développement, le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération et le Fonds d'équipement des Nations Unies, est heureux d'annoncer le lancement de l'appel à propositions 2008:

Promouvoir des systèmes d'envoi de fonds et des filières d'investissement novateurs pour les travailleurs migrants

En faisant jouer son Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF) de 13 millions d'USD, ce fonds multidonateurs vise à réduire la pauvreté rurale et à promouvoir le développement. Le mécanisme de financement accroîtra les possibilités économiques s'offrant aux ruraux pauvres grâce à l'appui et au développement de services internationaux et nationaux d'envoi de fonds novateurs, rentables et aisément accessibles dans des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et du Proche-Orient.

Les objectifs de l'appel à propositions 2008 sont les suivants:

- i) améliorer la transmission des fonds et l'accès aux services d'envoi de fonds en zone rurale;
- ii) associer les envois de fonds à des services et produits financiers en zone rurale; et
- iii) mettre en place des filières d'investissement rural novatrices et efficaces à l'intention des travailleurs migrants et des organisations à assise communautaire.

Le MFEF favorisera l'établissement de partenariats stratégiques entre des organismes à but non lucratif, des intermédiaires financiers structurés, des sociétés de transfert d'argent, des institutions de microfinancement, des coopératives financières, des institutions non financières, des réseaux postaux et des organisations philanthropiques, entre autres.

À l'issue d'un appel à propositions, le MFEF accordera aux institutions habilitées à en bénéficier un financement sous forme de don d'un montant maximal de **250 000 USD** par projet, qui devra être effectivement utilisé dans un **délai de deux ans**. Les demandeurs doivent apporter une contribution de contrepartie de 20% au minimum du montant sollicité (ou de 30% pour les projets à réaliser dans la région Amérique latine et Caraïbes), dont au moins la moitié en espèces.

Seuls les organismes à but non lucratif sont habilités à bénéficier d'un financement sous forme de don. Les organismes à but lucratif sont toutefois vivement encouragés à s'associer à des organismes à but non lucratif pour élaborer des initiatives et projets conjoints.

Date limite de soumission des pré-propositions	30 mai 2008
Présélection des finalistes et demande de propositions complètes	11 juillet 2008
Date limite de soumission des propositions complètes	8 août 2008
Sélection des finalistes	17 septembre 2008

Pour la soumission des propositions et des renseignements, prière de consulter

N.B. Dates susceptibles d'être reculées en fonction du nombre de pré-propositions reçues.

Contexte

Les envois de fonds comme outil de développement

Les envois de fonds des travailleurs migrants jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté rurale dans certaines des régions les plus pauvres du monde. Les sommes envoyées sont souvent faibles, mais elles arrivent directement entre les mains de millions de pauvres. Les envois de fonds ont une incidence infiniment plus grande lorsqu'ils sont associés à d'autres services financiers comme l'épargne, l'assurance et les prêts.

L'existence de systèmes financiers ouverts à tous et de partenariats novateurs entre les institutions financières rurales et les organismes de transfert de fonds peut se traduire par de grands avantages en matière de concurrence et de réduction des coûts, ce qui permet aux pauvres de disposer de davantage de ressources et à des millions de familles d'avoir plus de possibilités pour utiliser leur capital de manière fructueuse. C'est pour promouvoir la mise en place de tels systèmes et de tels partenariats qu'a été créé en 2006 le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF), en vue du développement du secteur privé rural.

Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds

Le MFEF s'appuie sur le bilan positif du programme conjoint sur le développement rural faisant appel aux envois de fonds, qu'ont lancé en 2004 le Fonds multilatéral d'investissement de la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le but primordial de ce mécanisme est d'appliquer à plus grande échelle et de reproduire dans d'autres régions du monde les enseignements apportés par ce programme conjoint.

Ce mécanisme multidonateurs compte à ce jour plusieurs partenaires de cofinancement: le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, la Commission européenne, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Afin de toucher le plus largement possible d'autres régions où les envois de fonds jouent un rôle crucial dans le développement économique et social des zones rurales, le MFEF financera une seconde phase du programme conjoint

de la BID et du FIDA dans la région Amérique latine et Caraïbes, en l'axant principalement sur le couloir Union européenne/Amérique latine et Caraïbes, et aussi sur des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Proche-Orient.

Le MFEF a pour but de réduire la pauvreté en mettant les envois de fonds et les capitaux des travailleurs migrants au service du progrès dans les zones rurales des pays en développement.

Plus précisément, les objectifs du MFEF sont i) de réduire le coût des transferts de fonds; ii) de développer des partenariats institutionnels; iii) de faire bénéficier de services bancaires la population rurale qui en était privée jusque-là; iv) de promouvoir l'application de méthodes novatrices aux envois de fonds et aux services financiers; et v) de promouvoir un investissement rural productif des capitaux des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine. À cet effet, le MFEF lance des appels à propositions, puis sélectionne et finance les projets les plus novateurs et les plus prometteurs qui lui sont soumis.

Guichets de financement et objectifs de l'appel à propositions 2008

Le MFEF financera l'exécution de propositions correspondant aux objectifs de l'un au moins des **guichets** ci-après du Mécanisme. Chaque demandeur devra choisir le guichet d'activité qui correspond le mieux à son projet.

Pour les projets à réaliser dans la région Amérique latine et Caraïbes, les initiatives visant le couloir d'envoi de fonds ou de migration UE/Amérique latine et Caraïbes seront privilégiées.

I. Améliorer la transmission des fonds et l'accès aux services d'envoi de fonds en zone rurale

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Élaborer et tester des mécanismes novateurs destinés à rendre plus efficace la transmission internationale/nationale de fonds de travailleurs migrants entre les institutions financières et/ou les sociétés de transfert d'argent, tant dans les pays expéditeurs que dans les pays destinataires des envois de fonds.
- Accroître l'accès aux fonds envoyés par les travailleurs migrants dans les zones rurales en permettant aux institutions financières locales de fournir les services nécessaires, soit de façon directe, soit en tant qu'agents de banques commerciales et de sociétés de transfert d'argent.

II. Associer les envois de fonds à des services et produits financiers en zone rurale

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Aider les institutions financières à créer des services financiers novateurs associés aux envois de fonds afin i) de favoriser l'entrée dans le secteur financier des auteurs et/ou des

bénéficiaires "non bancarisés" des envois de fonds, et ii) d'élargir l'accès à des services financiers tels que l'épargne, le crédit, les prêts et l'assurance.

- Favoriser l'établissement de partenariats novateurs entre des associations de migrants originaires des mêmes localités et des institutions financières structurées (par exemple, banques commerciales, coopératives), des établissements de microfinancement et des ONG spécialisées, en vue d'associer les envois de fonds à d'autres services financiers.

III. Mettre en place des filières et des possibilités d'investissement rural novatrices et efficaces à l'intention des travailleurs migrants et des organisations à assise communautaire

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Mettre en place des partenariats et des mécanismes qui incitent à investir dans des activités productives dans les pays d'origine des travailleurs migrants, en facilitant l'établissement de liens entre les associations de migrants et leurs communautés d'origine et en appuyant la formation des bénéficiaires des envois de fonds à la création d'entreprises et à des disciplines connexes.

Conditions générales et critères d'admissibilité

Fonds alloués et durée d'exécution

Chacun des dons accordés au titre du MFEF ne dépassera pas 250 000 USD par projet. L'exécution des projets ne devra pas durer plus de 24 mois.

Critères d'admissibilité

LES DEMANDEURS DOIVENT:

- avoir un **statut juridique d'organisme à but non lucratif** (opérateurs privés à but non lucratif, organisations de la société civile, entités publiques et institutions multilatérales);

les organismes à but lucratif sont vivement encouragés à s'associer à des organismes à but non lucratif pour élaborer des initiatives et projets conjoints

- être habilités à conclure des accords financiers et juridiques avec le FIDA et/ou la BID s'ils soumettent une proposition relative à l'Amérique latine et aux Caraïbes, et se conformer aux procédures de passation de marchés du FIDA et/ou de la BID, s'il y a lieu (pour de plus amples informations sur ce point, prière de consulter le site www.ifad.org/remittances);
- ne pas agir en tant qu'intermédiaires, être directement responsables de la préparation et de la gestion du projet;
- pouvoir prendre en charge la contribution financière de contrepartie requise, représentant au minimum 20% (10% pour les organisations de migrants soumettant une demande).

Un maximum de 50% de la contribution de contrepartie peut se présenter en nature. Pour les projets visant la région Amérique latine et Caraïbes, une contrepartie de 30% au

minimum est exigée de la part de toutes les institutions¹ (avec application du même pourcentage de contribution en nature);

- avoir au minimum un an d'expérience pratique dans des domaines liés aux objectifs spécifiés de la proposition;
- présenter des états financiers vérifiés pour une année antérieure au minimum;
- indiquer les procédures applicables à la passation de marchés pour les biens et services et à l'appel à la concurrence pour le recrutement du personnel.

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées en fonction:

- du caractère novateur de l'idée force du projet dans un contexte spécifique et de la possibilité de l'appliquer à plus grande échelle et/ou de la reproduire;
- de l'adéquation entre le projet et le cadre général des objectifs du MFEF;
- du caractère rationnel et réaliste des objectifs du projet ainsi que de la possibilité de les réaliser, de les atteindre et de les mesurer;
- de la capacité du demandeur à exécuter le projet et des partenariats forts sur lesquels il compte s'appuyer pour mener à bien le projet;
- du potentiel de durabilité du projet.

¹ En fonction du pays considéré, la fixation du pourcentage de la contribution de contrepartie est laissée à la discrétion du Fonds multilatéral d'investissement de la BID.

Pour la soumission des propositions et des renseignements, prière de consulter

www.ifad.org/remittances

Propositions relatives à des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Proche-Orient

Pedro de Vasconcelos
Coordonnateur de programme, MFEF
Fonds international de développement agricole
Via del Serafico 107
00142 Rome, Italie
+39 06 5459 2012
remittances@ifad.org

Propositions relatives à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Natasha Bajuk
Coordonnatrice des envois de fonds
Fonds d'investissement multilatéral de la
Banque interaméricaine de développement
1300 New York Ave. NW
Washington, D.C. 20577
+1 202 623 2104
remittances@iadb.org